

## Critères de segmentation utilisés dans le cadre de la souscription d'une assurance Incendie et Familiale "Belfius Home & Family".

Afin de déterminer les conditions de votre police d'assurance incendie « Home », Belfius Insurance tient compte des critères d'acceptation (CA), d'étendue des garanties (CE) et de tarification (montant de la prime) (CT) suivants :

- L'adresse du bien (CA + CE + CT):  
Certaines zones en Belgique sont statistiquement plus propices aux inondations et aux vols. Ce critère a un impact sur l'acceptation du risque et peut avoir une influence sur l'étendue des garanties que nous pouvons vous proposer. La prime varie selon l'adresse de l'habitation que vous souhaitez assurer.
- L'usage du bâtiment (CA):  
L'assurance est destinée aux habitations privées. Elle couvre toutefois les espaces professionnels du bâtiment pour autant qu'ils soient utilisés comme bureaux ou locaux pour la pratique d'une profession libérale. Sont exclus : les commerces et pharmacies. Ce critère a un impact sur l'acceptation du risque.
- Le type d'habitation (CA + CE + CT):  
Le type de bâtiment, en particulier maison, appartement ou immeuble à appartements, ainsi que le nombre de façades aura une incidence sur la prime puisque le coût de reconstruction d'une habitation isolée est plus élevée que celui d'une habitation de rangée. Certaines caractéristiques spécifiques à l'habitation peuvent avoir un impact sur la prime. Par exemple, un toit en chaume, un sol en pierre naturelle ou en bois massif augmentent la prime d'assurance. Ces différents aspects sont pris en compte au moment du calcul de votre prime. En outre, certains types d'habitation sont sujets à des règles supplémentaires au niveau de l'acceptation : c'est le cas pour les chalets en bois comme résidences secondaires, les caravanes résidentielles et pour les garages privés que ne seront acceptés que si votre habitation principale est assurée chez Belfius Insurance. Ce critère a un impact sur l'acceptation mais peut aussi avoir une influence sur l'étendue des garanties que nous pouvons vous proposer et sur le montant de la prime.
- Les matériaux de construction utilisés (CA + CT):  
Si le bâtiment à assurer est composé de matériaux combustibles, nous pouvons refuser le risque ou augmenter la prime en raison du risque d'incendie statistiquement plus élevé. Ce critère peut avoir un impact sur l'acceptation et une influence sur le montant de la prime.
- La valeur du bâtiment (CE + CT):  
Le bâtiment peut être évalué selon plusieurs méthodes (système au nombre de pièces, expertise, etc.) La valeur à assurer ainsi déterminée sert de base au calcul de la prime du bâtiment et au calcul de l'indemnisation en cas de sinistre. Ce critère peut influencer l'étendue des garanties que nous pouvons vous proposer et déterminer le montant de votre prime.

- La valeur du contenu (CE + CT):  
Le contenu peut être évalué selon plusieurs méthodes (système au nombre de pièces, fixation par l'assuré, etc.) La valeur à assurer ainsi déterminée sert de base au calcul de la prime du contenu et au calcul de l'indemnisation en cas de sinistre. La valeur du contenu ne comprend pas votre véhicule, sauf si cela est mentionné dans les conditions particulières. Ce critère peut influencer l'étendue des garanties que nous pouvons vous proposer et déterminer le montant de votre prime.
- La qualité en tant que preneur d'assurance (propriétaire ou locataire) (CE + CT):  
Le propriétaire est tenu d'assurer le bâtiment en valeur à neuf alors qu'un locataire assurera sa responsabilité civile locative. L'objet assuré étant différent, la prime variera selon votre statut. Ce critère influence l'étendue des garanties que nous pouvons vous proposer et déterminer le montant de votre prime.
- L'état du bâtiment (CA + CE):  
Le bâtiment ne peut être laissé à l'abandon, vide ou dans un état de délabrement, ... Ce critère peut avoir un impact sur l'acceptation de l'assurance et une influence sur l'étendue des garanties que nous pouvons vous proposer.
- Les sinistres antérieurs (CA + CE):  
Les sinistres antérieurs sont pris en considération pour mesurer la probabilité de survenance d'un sinistre dans le futur. Ce critère peut avoir un impact sur l'acceptation de l'assurance et une influence sur l'étendue des garanties que nous pouvons vous proposer.

En ce qui concerne la garantie Vol, outre les critères susmentionnés, Belfius Insurance tient compte des critères de segmentation suivants :

- Le nombre de façades (CT) : Ce critère influence le montant de votre prime.
- Les mesures de prévention présentes (CA):  
Votre habitation doit être suffisamment sécurisée pour souscrire la garantie vol. Il s'agit donc d'un critère d'acceptation.
- L'occupation du bâtiment (CA + CT):  
Une habitation occupée régulièrement est statistiquement moins susceptible de se faire cambrioler ; la garantie Vol n'est toutefois pas possible pour les chalets comme seconde résidence et les caravanes résidentielles. Ceci peut avoir un impact sur l'acceptation et une influence sur le montant de la prime.
- La distance de l'habitation à assurer par rapport à l'habitation la plus proche occupée régulièrement (CT):  
Une habitation isolée est statistiquement plus fréquemment cambriolée qu'une habitation en rangée. Ce critère a une influence sur le montant de votre prime.

En ce qui concerne la garantie Protection Juridique Home, Belfius Insurance ne tient pas compte de critère de segmentation pour accepter le risque ou déterminer votre prime. Celle-ci est fixe. Cependant, vos sinistres antérieurs peuvent influencer l'étendue de vos garanties.

**Belfius Insurance SA**

Entreprise d'assurances agréée sous le numéro 0037 – Avenue Galilée 5 – B-1210 Bruxelles  
IBAN BE72 0910 1224 0116 – BIC GKCCBEBB  
RPM Bruxelles TVA BE 0405.746.064

En ce qui concerne votre police d'assurance familiale Family, comprenant les garanties Responsabilité Civile et Protection Juridique, Belfius Insurance tient compte des critères de segmentation suivants :

- L'âge du preneur d'assurance (CT):  
l'âge a statistiquement un impact sur la survenance et le montant du sinistre. Il va influencer le montant de votre prime.
- La situation familiale (CT):  
isolé ou membre d'un ménage. Un ménage compte plusieurs personnes, le risque à assurer est donc statistiquement plus élevé. Ce critère va influencer le montant de votre prime.
- Les sinistres antérieurs (CA):  
les sinistres antérieurs sont pris en considération pour évaluer si nous pouvons vous proposer cette assurance.